



# East Angus

Ma ville, ma vie

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT ST-FRANÇOIS  
VILLE DE EAST ANGUS

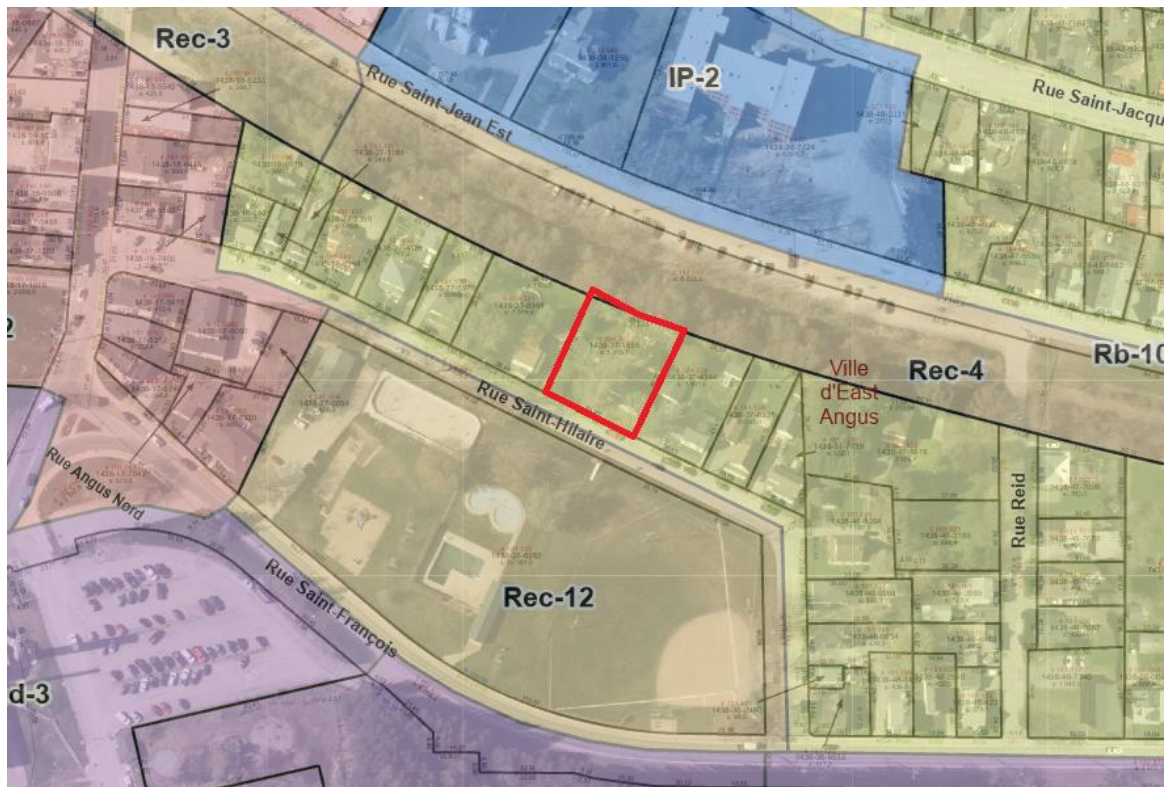
## AVIS PUBLIC (ARTICLE 132 L.A.U.)

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE « RÉSOLUTION DE PPCMOI NUMÉRO 2026-118 POUR L'IMPLANTATION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 10 LOGEMENTS SUR LE LOT 6 684 302 »**

### OBJET DU SECOND PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

- 1.- À la suite de l'assemblée ordinaire tenue le 25 mai 2026, le conseil de la Ville de East Angus a adopté par résolution le 1er juin 2026, sans changement, le second projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble « *Pour l'implantation d'une habitation multifamiliale de 10 logements sur le lot 6 684 302* » ;
- 2.- L'autorisation demandée dans le cadre du PPCMOI n° 2026-118, susceptible d'approbation référendaire, est la suivante :
  - *Que la superficie minimale du lot pour une habitation multifamiliale de 10 logements soit réduite à 1 319,7 m<sup>2</sup>.*

Le lot 6 684 302 se situe dans la zone Rc-18 où l'usage unifamiliale multilogement y est autorisé.



Les personnes intéressées de la zone visée ainsi que des zones contiguës soit les zones Rb-18, Rc-18, C-2 et Ind-5 peuvent demander que la résolution soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. L'ensemble des zones contiguës forme un carré approximatif délimité par la rue Angus Nord, la rue Saint-Jean Est, la rue Saint-François et la rue Westgate.

